



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat
Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg
T +41 26 305 10 40
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat

Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg

PAR COURRIEL

Conseil national
Commission des affaires juridiques
3003 Berne

Courriel : fair-business@seco.admin.ch

Fribourg, le 23 juin 2025

2025-735

21.470 n lv. pa. Roduit. La violation des conditions de travail obligatoires constitutive de concurrence déloyale qualifiée doit être poursuivie pénalement

Monsieur le Président,
Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous avoir consultés sur l'avant-projet de révision de la loi fédérale contre la concurrence déloyale. Vous trouverez ci-dessous notre prise de position.

Tout d'abord, nous saluons le fait que les nouvelles dispositions légales de la LCD rendent le non-respect des conditions de travail passible de poursuites pénales et obligent les entreprises fautives à assumer leurs responsabilités. Pour ces raisons, nous approuvons la révision prévue. Nous sommes convaincus que ces nouvelles dispositions auront un effet dissuasif.

Toutefois, nous nous permettons de souligner que les nouveaux articles prévus ne précisent pas quelle instance sera chargée de contrôler le respect des conditions de travail au sens de l'art. 7a LCD et de dénoncer les éventuelles infractions à la justice pénale.

Nous vous souhaitons bonne réception de ce qui précède, et vous prions de croire, Monsieur le Président, Madame, Monsieur, à l'expression de notre considération distinguée.

Au nom du Conseil d'Etat :

Jean-François Steiert, Président



Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat

Copie

—
à la Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle, pour elle et le Service public de l'emploi ;
à la Chancellerie d'Etat.